

Le retour pernicious de « l'ordre moral » : le Sénat et Macron veulent savoir devant quels films vous vous branlez

écrit par Maxime | 7 août 2020



Marie Mercier, sénateur LR et mère de trois enfants – l'un d'eux s'appelle peut-être Jésus ? – est le rapporteur d'une proposition de loi qui sous couvert de protection de la jeunesse, veut obliger les sites pornographiques à contrôler l'identité de leurs utilisateurs sous peine de blocage.

Cette proposition de loi attentatoire aux libertés publiques a pourtant été votée par le Sénat courant juillet.

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/porno-le-senat-bloque-l-accessibilite-des-sites-aux-mineurs-183097>

C'est le retour de « l'ordre moral » cher à une certaine Droite qui oublie peut-être un peu vite que si, comme il est prétendu, plus de 50% des enfants de moins de 12 ans AURAIENT déjà vu un film pornographique (sur quoi se fonde

cette statistique peu crédible ?), c'est avant tout la faute de leurs parents.

Est-il normal qu'un enfant puisse accéder seul à un ordinateur disposant d'un accès à Internet sans surveillance d'un adulte ? Qu'il ait un smartphone lui permettant de naviguer sur le web pendant ses cours en trompant la vigilance des professeurs ?

C'est avant tout la faute de ses parents ! Pour ma part, j'ai connu le numérique à partir du début de mon adolescence et jamais je n'aurais pu consulter un film pornographique en ligne car il n'y avait qu'un seul ordinateur dans la salle de vie familiale.

Au lieu de revenir à ces sains principes selon lesquels les parents sont responsables de leurs enfants, le Sénat a choisi de permettre à un tiers de savoir précisément qui consulte un site contenant des données sensibles et intimes. Un lien pourra être fait par une personne n'ayant aucune habilitation judiciaire entre votre état civil complet et vos désirs, vos pulsions d'ordre sexuel.

Les élus LR majoritaires au Sénat obtiennent donc enfin ce qu'ils rêvent, sous prétexte de protection de la jeunesse : interdire de facto la pornographie, puisque la majorité des utilisateurs refuseront très probablement cette atteinte à leur liberté individuelle, à leur intimité.

Voici donc un nouveau pan de liberté retirée au citoyen en Macronie.

La prostitution a déjà été interdite et cela me choque moins puisque dans la prostitution, le fantasme est réalisé généralement en profitant de la faiblesse économique de la personne qui se prostitue (même si cette dernière n'est pas forcément contrainte par une situation économique précaire

et donc le principe d'une interdiction est excessif).

Le mouvement « me too » a par ailleurs limité les possibilités de « drague » pour les hommes cherchant à conquérir des femmes, puisque le moindre compliment pourra désormais être analysé comme une tentative de harcèlement voire de viol. On va finir par en revenir aux mariages arrangés entre familles, comme c'était le cas avant la Révolution française !

Désormais, le contrôle sur les esprits en France s'étend encore davantage à l'intimité et ce, au nom d'un ordre moral que l'islam ne renierait pas.

Le Sénat LR révèle d'ailleurs à ce sujet ses accointances avec Macron, puisque cette restriction supplémentaire à nos libertés qui ne peut que lui plaire avait en réalité été demandée par lui, si l'on en croit l'article du « Point »:

Par le vote de cet amendement, le Sénat a également répondu à une promesse d'Emmanuel Macron faite devant l'Unesco, le 20 novembre 2019. *« Aujourd'hui, la pornographie a franchi la porte des établissements scolaires comme naguère l'alcool ou la drogue. Nous ne pouvons pas d'un côté déplorer les violences faites aux femmes et de l'autre, fermer les yeux sur l'influence que peut exercer sur de jeunes esprits, un genre qui fait de la sexualité un théâtre d'humiliation et de violences faites à des femmes qui passent pour consentantes » (...)* « Je veux que soit mis en place un contrôle parental par défaut qui permettra de garantir simplement son application. Aujourd'hui c'est une démarche volontaire. Dans la plupart des cas ce n'est pas suffisant. Ça doit être un contrôle par défaut » avait-il demandé.

Macron est choqué que la pornographie ait pu, selon lui, « franchir la porte des établissements scolaires » (là encore, la faute à qui ?!); en revanche il semble bien moins

choqué que l'islam ait pu franchir cette porte quand une voilée vient témoigner devant les enfants de France et de Navarre que l'islam est une belle religion selon elle!

Le genre pornographique est pourtant aussi respectable que les autres genres cinématographiques. Il vise en effet à satisfaire un besoin humain qui nous renvoie certes à notre nature animale, et il n'est pas sûr que les « bons pères de famille » votant Marie Mercier – voir le propre mari de cette dernière – ne cherchent pas à visionner un « bon porno » quand leur conjoint ne leur donne plus grande satisfaction...

Je ne suis pas sûr qu'un bon acteur pornographique ait moins de talent qu'un acteur accueilli par le tapis rouge du festival de Cannes.

La pornographie peut permettre à qui souhaite faire le commerce de son corps de le faire dans un cadre plus sécurisant qu'en allant « tapiner » de manière clandestine (puisque c'est interdit) en prenant le risque de se faire agresser.

Les LR, parti politique préféré de la « vieille France » bourgeoise bien propre sur soi à la sauce 19ème siècle, antisociale, désireuse de surveiller la vertu du bas peuple, des classes laborieuses et dangereuses qui doivent rester sous le coupe des notables, confirment que leur lutte contre la décadence est bien souvent une lutte contre la liberté et qu'ils restent aveugles face aux vrais facteurs de décadence de la France moderne.